

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	8
Absent	0
Votants par procuration	3
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf avril, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Madame Julie GILBERT D'HALLUIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

Étaient excusés :

Madame Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Madame Fabienne MANDEVILLE
Monsieur Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Madame Arlette LECACHEUR
Monsieur Jean-Paul LEVIEUX	qui donne pouvoir à	Madame Julie GILBERT D'HALLUIN

Délibération n° : D.15/04.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Convention de mise à disposition d'un local communal entre le C.C.A.S-Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne et l'Association "La Beauté Solidaire"

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 09.04.2025

Délibération n° : D.15/04.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Convention de mise à disposition d'un local communal entre le C.C.A.S-Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne et l'Association "La Beauté Solidaire"

Le C.C.A.S. - Pole des Solidarités de la Ville de Lillebonne apporte son soutien aux associations qui s'investissent dans la vie sociale, sportive, éducative et culturelle, en leur mettant notamment à disposition un local.

L'Association « La Beauté Solidaire » a pour but d'aider à l'insertion à travers l'épanouissement personnel et professionnel. Elle porte des valeurs de solidarité, d'empathie et de courage. Ses prestations de coiffure, d'esthétique et de coaching de vie, s'adressent à toutes personnes bénéficiaires des minimas sociaux dans une perspective d'insertion ou de réinsertion sociale et/ou professionnelle.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'un local situé Résidence Europe, Avenue du Clairval.

Cette convention prend effet à compter du 5 mai 2025 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 4 mai 2028. Elle est renouvelable dans la limite d'un renouvellement. En cas de demande de mise à disposition pour 3 années supplémentaires, l'Association « La Beauté Solidaire » devra adresser une lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 3 mois avant la date d'échéance.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'un local communal entre le C.C.A.S.- Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne et l'Association « La Beauté Solidaire »
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant légal à la signer ainsi que tous les documents s'y afférents

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS